



PRÉFET DU CANTAL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Aurillac, le 20/04/2021.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Election municipale partielle de Virargues

Par arrêté préfectoral n° 2021-0301 en date du 23 mars 2021, les électeurs de la commune de Virargues sont convoqués aux fins de procéder à l'élection de quatre conseillers municipaux.

Le scrutin se déroulera le dimanche 9 mai 2021 pour le 1^{er} tour, et en cas de second tour, le dimanche 16 mai 2021.

La sous-préfecture de Saint-Flour procède à la réception des déclarations de candidature pour l'élection des quatre conseillers municipaux :

- Mercredi 21 avril de 9h à 12h
- Jeudi 22 avril 2021 de 9h à 12h et de 14h à 18h

En cas de second tour, et seulement dans l'hypothèse où il n'y aurait pas eu au moins quatre candidatures enregistrées pour le premier tour, les déclarations de candidature seront réceptionnées en sous-préfecture de Saint-Flour :

- Lundi 10 mai 2021 de 9h à 12h
- Mardi 11 mai 2021 de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de la sous-préfecture de Saint-Flour au : 04 71 60 51 38 ou au 04 71 60 02 03

**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04.71.46.23.14 / 04. 71. 46, 23.72

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr



2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC